

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 juin 2022 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2022-160 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 6 juin 2022. Il est 19 h.

ADOPTÉ

5 personnes présentes dans la salle.

2022-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE MAI 2022

1 ED.10 Ristourne 2021
 MMQ

2022-162 CORRESPONDANCES DE MAI 2022

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de mai 2022 soient reçues.

ADOPTÉ

2022-163 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2022-164 AUTORISATION SIGNATURES – VENTE DU LOT 4 180 744

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre d'achat sur le lot 4 180 744.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés pour et au nom de la Ville à signer tous les documents relatifs à la vente du lot 4 180 744 à Projet immobilier Le Jardin des lucioles inc. pour un montant de 32 500 \$ excluant les taxes, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur et selon les conditions suivantes :

- L'acquéreur devra payer les taxes imposées ou à être imposées sur le lot à compter de la date de la signature de l'acte notarié.
- L'acquéreur renonce à céder ses obligations découlant de la proposition ou à la transporter à un tiers, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse de la Ville. Toute cession non autorisée sera nulle de nullité absolue.
- L'acquéreur deviendra propriétaire et prendra possession du lot lors de la signature de l'acte notarié avec occupation à compter de la même date.
- L'acquéreur assumera les risques afférents au lot à compter de la date de la signature de l'acte notarié.
- Les travaux de construction ne pourront débuter sur le lot avant que l'acte notarié ne soit publié et que l'acquéreur ait obtenu tous les permis requis et toutes les autorisations requises.
- L'acquéreur fait défaut de signer l'acte de vente dans le délai de cent-vingt (120) jours suivant la résolution de Conseil de la Ville à cet effet, la Proposition pourra devenir nulle et non avenue.
- L'acquéreur s'engage à exécuter les prestations suivantes, qui constituent des obligations, subséquentement à la signature de l'acte de vente :
 - le cas échéant, procéder à la décontamination et à la réhabilitation du terrain, le tout à ses frais;
 - l'acquéreur s'engage à obtenir le permis dans un délai de vingt-quatre (24) mois, suivant la date du 6 juin 2022. À défaut de pouvoir respecter cet engagement, la Ville pourra reprendre le terrain à 90 % du prix d'achat.
 - si l'acquéreur désire vendre le terrain, il doit d'abord l'offrir à la Ville qui pourra l'acquérir à 90 % du prix d'achat initial. **ADOPTÉ**

**2022-165 SIGNATURES - ENTENTE INTERMUNICIPALE
FOURNITURE D'EAU POTABLE - AVENUE DE LA RUE
TUILERIE AVEC LE CANTON DE WESTBURY**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse, Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale concernant la fourniture d'eau potable – avenue de la Tuilerie avec le Canton de Westbury. **ADOPTÉ**

**2022-166 CESSION PARCELLE DE TERRAIN – DÉVELOPPEMENT
HAUTE-RIVE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin
soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents
concernant la cession à titre gratuit de parcelles de terrain (rue Saint-Pierre lot
4 182 903 et accès au parc St-François d'Assise lot 6 503 240 partie).

Il est entendu que les frais de lotissement, d'arpentage, de notaire et tous les
autres frais relatifs à la cession de terrain seront à la charge de Développement
Haute-Rive.

Cette cession est effectuée sans garantie légale.

ADOPTÉ

2022-167 BRUIT – 129 BERNIER

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE, nonobstant la réglementation municipale à cet effet, il soit autorisé de faire
du bruit et d'utiliser des amplificateurs de sons au 129, rue Bernier le 2 juillet
2022 de 17 h à 24 h pour permettre les festivités d'un mariage.

Il est entendu que la Sûreté du Québec sera avisée de l'événement.

ADOPTÉ

2022-168 SIGNATURE – RECIM

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger soit autorisée à signer pour et au nom de la
Ville tous les documents relatifs à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du
volet 1 du programme RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RECIM) Volet 1 pour les projets
d'infrastructures à vocation municipale et communautaire pour le dossier
2023274 concernant l'aménagement d'un garage municipal au 16, rue David
Swan.

ADOPTÉ

**2022-169 ARRÊTS OBLIGATOIRES – INTERSECTION RUE SAINT-
GÉRARD ET SAINT-LOUIS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE des arrêts obligatoires soient installés dans toutes directions à l'intersection
des rues Saint-Gérard et Saint-Louis.

ADOPTÉ

**2022-170 ACHAT TERRAIN – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES
DES HAUTS-CANTONS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise la Ville de East Angus à faire l'achat d'un terrain situé sur la rue Lafontaine, auprès du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons d'une superficie approximative de 55 000 pi² pour l'établissement d'un nouveau centre de la petite enfance.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'achat de ce terrain.

ADOPTÉ

2022-171 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mai au montant de 1 113 065.63 \$ (884 763.88 \$ par chèque et 228 301.75 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de mai au montant de 105 573.85 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

La mairesse fait la lecture du rapport du maire.

2022-172 RAPPORT DU MAIRE 2022

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport du maire pour l'année 2022 soit accepté tel que présenté.

QUE la publication du rapport se fasse uniquement sur le site internet de la Ville tel que prévu au règlement d'affichage de la Ville.

ADOPTÉ

2022-173 ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉVALUATION DE BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjudique le contrat d'évaluation de bâtiments pour fin d'assurance à l'entreprise SPE Valeur assurable pour un montant de 5 225 \$ pour les bâtiments et de 7 525 pour les équipements, selon l'offre de services datée du 28 avril 2022.

ADOPTÉ

2022-174 POLITIQUE - FRAIS DE DÉPLACEMENT RÉVISÉE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adopte la politique des frais de déplacement révisée datée du 6 juin 2022 et rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉ

2022-175 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 476 453 (234, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9042-2775 Québec Inc. qui est à l'effet d'autoriser un empiètement d'une aire de stationnement dans une cour avant pour une habitation jumelée, de 2 mètres en façade au lieu de 1,2 mètre.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9042-2775 Québec Inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-176 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 466 (110-114, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Rock Fournaise et Lyne Blais qui est à l'effet d'autoriser l'implantation d'un garage à une distance de 2,67 mètres du bâtiment principal au lieu de 3 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Benier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Rock Fournaise et Lyne Blais soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-177 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 292 (45, RUE BERNIER)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Roger Roussel qui est à l'effet de permettre une piscine en cour avant, tandis que le règlement stipule que les piscines doivent être situées dans les cours arrières ou latérales.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Roger Roussel soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-178 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 599 (156, RUE PASTEUR)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Nicolas Thibodeau qui est à l'effet d'autoriser l'implantation d'un garage en cours avant secondaire à une distance moindre de 1 mètre que la distance prévue au règlement, soit une distance de 6,03 mètres au lieu de 7,03 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par Nicolas Thibodeau soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-179 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 180 716 (381, RUE WARNER)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Kevin Blais et Jessica Boivin qui est à l'effet d'autoriser une hauteur de garage de 6,40 mètres au lieu de 5,5 mètres prévue au règlement.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par Kevin Blais et Jessica Boivin soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-180 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 436 747 (30, RUE DAVID-SWAN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure d'Usinage Marcotte inc. qui est à l'effet d'autoriser dans la cour avant et dans la cour avant secondaire l'implantation d'une clôture de 2,4 mètres au lieu de 1,22 mètre.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par Usinage Marcotte inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-181 DÉROGATION MINEURE – LOTS 6 483 792 ET 6 483 793 (RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9042-2775 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un empiètement du balcon dans la cour avant de 2,43 mètres alors que l'empiètement maximal prévu est de 2 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9042-2775 Québec inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-182 PIIA – 261, RUE WARNER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 25 mai 2022, a étudié la demande de permis pour le la réfection du balcon en façade et des rampes et barrotins de l'immeuble du 261, rue Warner;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de réfection au propriétaire du bâtiment situé au 261 rue Warner. **ADOPTÉ**

**2022-183 AUTORISATION SIGNATURE – DEMANDES TRAVAUX
D'INTERVENTIONS PUBLIQUES**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

QUE la Ville autorise madame Maude Boivin, inspectrice en bâtiments et en environnement de la Ville de East Angus, à approuver les demandes pour des travaux d'interventions publiques. **ADOPTÉ**

**2022-184 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET
INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET D'ANTENNES
DE LECTURE À DISTANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEO;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et installation de compteurs d'eau et d'antennes de lecture à distance au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Plomberie Lecomte, pour un montant de 249 827, 56 \$, incluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2022-185 ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE
L'AUTOMATE AU POSTE WARNER**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de remplacement de l'automate du poste Warner à la compagnie Electro-Concept P.B.L. inc. pour un montant de 4 540 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 12 mai 2022. **ADOPTÉ**

2022-186 ADJUDICATION DE CONTRAT – RUE BILODEAU

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat d'abaissement de la rue Bilodeau entre les rues Angus Nord et Victoria à la compagnie Excava-Drain Martin Boisvert inc. pour un montant de 4 953 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 12 mai 2022.

ADOPTÉ

2022-187 ADJUDICATION DE CONTRAT – BALISE DE SÉCURITÉ

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat d'achat de balise de sécurité à la compagnie Groupe signalisation de l'Estrie inc., pour un montant de 6 064,39 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 17 mai 2022.

ADOPTÉ

2022-188 ADJUDICATION DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SUIVI DE L'EXPLOITATION DES PUIXS MUNICIPAUX P-2 ET P-3 (ANNÉE 2022-2023)

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels concernant le suivi de l'exploitation des puits municipaux P-2 et P-3 pour les années 2022 et 2023, à la firme Laforest Nova Aqua, pour un montant de 4 700 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 12 avril 2022.

ADOPTÉ

2022-189 POLITIQUE - LOCATION DE SALLE RÉVISÉE

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adopte la politique de location de salles révisée datée du 6 juin 2022.

ADOPTÉ

2022-190 ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT ET PAVAGE SENTIERS PARC RIVE-SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat d'aménagement et de pavage des sentiers du Parc Rive-Sud à la compagnie Pavage Estrie Beauce, pour un montant de 84 350 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 25 mai 2022.

ADOPTÉ

2022-191 TOURNOI DE GOLF – CLASSIQUE GÉRARD "PUTTER" BERNIER

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète 2 quatuors de golf au coût de 500 \$ chacun, pour la Classique Gérard "Putter" Bernier, le 9 septembre 2022.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉ

2022-192 TOURNOI DE GOLF – CHEVALIERS DE COLOMB

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète 1 quatuor de golf au coût de 340 \$, pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb, le 18 juin 2022.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉ

2022-193 MÉCHOUI ET FÊTE DE QUARTIER – RUE ALBERT

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte de fermer les rues Albert et Pierre-Bourgault pour le méchoui et la fête de quartier qui s'est tenue le 4 juin 2022, en cas de pluie l'activité est remise au 11 juin 2022.

ADOPTÉ

2022-194 TOURNOI DE GOLF – BUFF OPEN

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète 1 quatuor de golf au coût de 440 \$, pour le tournoi Buff Open, le 22 juillet 2022.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉ

2022-195 BARRAGE ROUTIER – 7 JUIN 2022

Il est unanimement résolu

Que la Ville accepte la tenue du barrage routier au profit du bal des finissants de la Cité-école Louis-St-Laurent, le mardi 7 juin 2022, de 16 h à 19 h à l'intersection des rues Saint-Pierre et Angus Nord.

ADOPTÉ

**2022-196 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 824 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 744 POUR AGRANDIR UNE ZONE
ResH À MÊME UNE ZONE I**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le second projet de règlement numéro 824 intitulé « « Règlement 824 – modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 744 pour agrandir une zone ResH à même une zone I » soit adopté.

ADOPTÉ

**2022-197 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 825 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L’AGRANDISSEMENT DE LA
ZONE Rc-7 À MÊME LA ZONE I-4**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 825 intitulé « Règlement 825 –
modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l’agrandissement de la zone
Rc-7 à même la zone I-4 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2022-198 ADOPTION RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 826 – MODIFIANT
LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 826 intitulé « Règlement 826 – Modifiant le règlement
général 685 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2022-199 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 827 – AMENDEMENTS AU
RÈGLEMENT DU PLAN D’URBANISME NUMÉRO 744**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de
dispense de lecture à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, le
règlement numéro 827 intitulé « Règlement 827 – Amendements au règlement du
plan d’urbanisme numéro 744 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2022-200 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 827 –
AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DU PLAN D’URBANISME
NUMÉRO 744**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 827 intitulé « Règlement 827 –
Amendements au règlement du plan d’urbanisme numéro 744 » soit déposé.
ADOPTÉ

**2022-201 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 828 – AMENDEMENTS AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de
dispense de lecture à l’effet qu’à une prochaine séance de ce conseil, le
règlement numéro 828 intitulé « Règlement 828 – Amendements au règlement de
zonage numéro 745 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2022-202 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 828 –
AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
745**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 828 intitulé « Règlement 828 – Amendements au règlement de zonage numéro 745 » soit déposé. **ADOPTÉ**

2022-203 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 829 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 829 intitulé « Règlement 829 – modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2022-204 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 829 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 829 intitulé « Règlement 829 – modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 » soit déposé. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2022-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédits disponibles

Numéro	Nom
2022-170	Achat de terrain – Centre de services scolaires des Hauts-Cantons
2022-171	Approbation des comptes
2022-173	Adjudication de contrat – Évaluation de bâtiment
2022-182	PIIA – 261, rue Warner
2022-184	Adjudication de contrat – Fourniture et Installation de compteurs d'eau et d'antennes de lecture à distance
2022-185	Adjudication de contrat – Remplacement de l'automate au poste Warner
2022-186	Adjudication de contrat – Rue Bilodeau
2022-187	Adjudication de contrat – Balise de sécurité

- 2022-188 Adjudication de contrat – Offre de services professionnels – Suivi de l'exploitation des puits municipaux P-2 et P-3 (Années 2022-2023)
- 2022-190 Adjudication de contrat – Aménagement et pavage sentiers Parc Rive-Sud
- 2022-191 Tournoi de golf – Classique Gérard «Putter» Bernier
- 2022-192 Tournoi de golf – Chevaliers de Colomb
- 2022-194 Tournoi de golf – Buff Open